



## AVIS PUBLIC 2018-008

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **7 mai 2018 à 19 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2018-003 visant les lots, 6 202 395 et 6 202 396, rue Général Vanier, Asbestos.**

Nature et effets : Réduire la marge latérale pour la construction d'un garage détaché (garage jumelé) à 0 mètre plutôt que 1 mètre, pour les lots 6 202 395 et 6 202 396, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

Nature et effets : Réduire la marge latérale (avant secondaire) pour la construction d'un garage détaché à 3,5 mètres plutôt que 5 mètres, pour le lot 6 202 395, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

Nature et effets : Demande d'avoir une superficie totale de 118 m<sup>2</sup> pour l'ensemble des bâtiments accessoires plutôt que 85m<sup>2</sup>, pour le lot 6 202 395, tel que le prescrit le règlement de zonage de la Ville d'Asbestos numéro 2006-116.

Donné à Asbestos, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2018.

Me Marie-Christine Fraser, greffière